



Nogent-sur-Marne

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2010 ORDRE DU JOUR

FINANCIER

- 10/97 - Approbation du Compte Administratif - Exercice 2009 - Budget Principal 1
- 10/98 - Détermination du résultat Compte Administratif - Exercice 2009- Budget Principal 17
- 10/99 - Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2009 - Budget Principal 21
- 10/100 - Approbation du Compte Administratif - Exercice 2009- Budget Annexe des Parkings 27
- 10/101 - Détermination des résultats Compte Administratif 2009 Budget Annexe des Parkings 35
- 10/102 - Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2009- Budget Annexe des Parkings 39
- 10/103 - Exercice 2010 - Subvention exceptionnelle allouée en faveur de l'association « Arborescences » 45
- 10/104 - Exercice 2010 Décision modificative n°2 Budget Général 49

SERVICES TECHNIQUES

- 10/105 - Demande de subvention auprès du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) pour l'acquisition de vélos à assistance électrique. 53

URBANISME

- 10/106 - Plan de prévention des risques de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à réhydratation des sols - plan pour avis 59

JURIDIQUE

- 10/107 - Acquisition d'un appartement situé rue de Fontenay dans la résidence Leclerc II 67

DRH

- 10/108 - Modification du tableau des effectifs 71
- 10/109 - Création d'un emploi saisonnier au sein du service du stationnement payant pour la période estivale 75
- 10/110 - Création d'emplois saisonniers pour la période estivale 79

AFFAIRES SOCIALES

- 10/111 - Convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs avec l'Association « Nogent Présence » Aide au domicile 83
- 10/112 - Convention de partenariat avec l'Association « Allo Service Famille » 97

JEUNESSE

- 10/113 - Fixation du tarif d'inscription pour un mini-séjour 105

- 10/114 - Approbation de l'avenant n°2010-01 à la convention : « Alsh adolescents » n° 200700382 passée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne 109

DIVERS

- 10/115 - Compte Rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT 115

**RAPPORT AUX MEMBRES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUIN 2010**

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Par délibération n°08-37 du 21 mars 2008, le Conseil Municipal a donné des délégations de compétences au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération n°09/83 du 4 mai 2009, modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur le projet.

LE RAPPORTEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°08-37 du 21 mars 2008, décidant de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat pour prendre différentes décisions au nom de la commune en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

N°10/115

Compte Rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Vu la délibération n°09/83 du 4 mai 2009, modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 10-88 du 9 mars 2010 : PASSATION d'un marché adapté de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un terrain synthétique et à la réhabilitation de la piste d'athlétisme au stade sous la Lune avec la société BESL Sarl, sise 166 boulevard du Montparnasse à Paris (75014), pour un montant global de 92 965,95 € HT (111 187,28 € TTC)

N° 10-89 du 3 mars 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 5 ans d'un bureau situé 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne avec Nogent Habitat OPH, représenté par sa directrice Mme Maryvonne Le Gars.

N° 10-90 du 9 mars 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau – Pavillon Baltard relative à la location de la Grande Salle de la Scène Watteau pour la présentation du spectacle « Au grand bazar » le 13 avril 2010, l'indemnité de location s'élevant à 690 €.

N° 10-91 du 11 mars 2010 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit d'un fax de marque Samsung affecté à la Maison de la Famille à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 10-92 du 11 mars 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente située 8 rue du Port à Nogent pour l'organisation d'un anniversaire le 3 avril 2010, moyennant un montant de location de 94 €.

N° 10-93 du 15 mars 2010 : PASSATION d'un avenant n°2 prorogeant pour une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 17 mars 2009 concernant un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 10-94 du 15 mars 2010 : PASSATION d'un avenant n°4 prorogeant pour une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 22 février 2008 concernant un logement d'urgence situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne.

N° 10-95 du 15 mars 2010 : PASSATION d'un avenant n°4 prorogeant pour une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 22 février 2008 concernant un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 10-96 du 15 mars 2010 : PASSATION d'un avenant n°12 accordant d'une part, une prorogation d'une durée de 6 mois à la convention de mise à disposition passée le 15 décembre 2003 avec l'association Topoline et d'autre part, la gratuité de cette mise à disposition au titre de l'année 2009 et ce, jusqu'au 31 août 2010, l'association rencontrant des difficultés financières.

N°10-97 du 15 mars 2010 : DESIGNATION de la SCP Chouraqui, Nacache, Fournier domiciliée 41 allée de la Toison d'Or à Créteil pour la réalisation de procès-verbaux dans le cadre de la procédure d'exécution d'office du jugement rendu par le TGI de Créteil le 4 février 2006 condamnant un particulier à la démolition d'une construction irrégulière.

N° 10-98 du 16 mars 2010 : PASSATION d'un marché adapté avec la société ALPHAGUARD-PROTEC SECURITE, sise ZI de la Cerisaie Nord, 10 rue de Chevilly à Fresnes (94260) relatif à des prestations de gardiennage et de surveillance des manifestations événementielles, pour un coût annuel compris entre 10 000 € et 22 000 € TTC.

N° 10-99 du 17 mars 2010 : PASSATION d'une convention avec l'Ecole du Cirque Zavatta, sise 14 rue de la Ferme à Sucy-en-Brie (94370), représentée par M. Willie Zavatta, pour l'organisation de trois semaines de stages d'initiation aux arts du cirque destinés aux enfants de 7 à 13 ans, le coût total de cette prestation s'élevant à 25 000 € TTC.

N° 10-100 du 17 mars 2010 : PASSATION d'un contrat avec la SARL ETYSSA, représentée par son directeur général M. Franck Lenoir, sise 20 rue de la Tour à Malakoff (92240), relatif à l'installation sur le site Internet de la Ville d'un service de mise en relation des Nogentais, le coût de la prestation s'élevant à 5 203,73 € la première année, éventuellement augmenté du coût lié à la réservation et à la gestion de noms de domaines.

N° 10-101 du 17 mars 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la Compagnie Arts Magiques Loisirs sise 28 rue Joseph Lecuyer à Plougouven (29 640) pour l'organisation d'une animation au centre de loisirs élémentaire Léonard de Vinci tous les mercredis après-midis du 24 mars au 21 avril 2010, pour un prix de 900 €.

N° 10-102 du 18 mars 2010 : ANNULE

N° 10-103 du 18 mars 2010 : PASSATION d'un contrat de vente d'animation avec la société F2F MUSIC, représentée par M. Fabrice Coalava, son directeur, sise 142 rue Edmond Locard à Lyon, pour l'organisation d'une animation dans le cadre de la Fête des Bords de Marne le 27 juin 2010, pour un prix de 4 220 € TTC.

N° 10-104 du 18 mars 2010 : APPROBATION de l'avenant n° 1 au bail conclu avec Valophis Habitat – relatif à la gestion locative du CIO - régularisant le mode de répartition des charges locatives dues par les communes de Nogent, Le Perreux et Bry-sur-Marne.

N° 10-105 du 18 mars 2010 : APPROBATION de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association « Confrérie du Petit Vin Blanc de Nogent » actant de la mise à disposition à titre gratuit d'un local d'environ 10 m² à usage de bureau au sein de l'immeuble sis 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent-sur-Marne, l'association s'engageant à régler un montant annuel de charges de 70 €

N° 10-106 du 19 mars 2010 : PASSATION d'un avenant n°8 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire du 7 février 2005 concernant un logement d'urgence sis 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 10-107 du 19 mars 2010 : PASSATION d'un marché adapté avec la société SOUCHET, sise 55-57 avenue du Président Roosevelt au Perreux-sur-Marne (94170) relatif à la fourniture de matériels de quincaillerie, pour un montant annuel de commandes compris entre 20 000 € et 40 000 € HT.

N° 10-108 du 24 mars 2010 : PASSATION d'un marché adapté de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement des rues Paul Bert et Thiers avec le bureau d'études Patrick Corda Architecte sis 125 rue de Reuilly à Paris (75012) pour un montant total estimé à 9 450 € HT (11 302,20 € TTC).

N° 10-109 du 24 mars 2010 : ANNULE

N° 10-110 du 25 mars 2010 : ANNULE

N° 10-111 du 26 mars 2010 : ANNULE

N° 10-112 du 26 mars 2010 : PASSATION d'un marché avec la société PORTAFEU, sise 24 rue des Hautes Rives, BP 8206 à Val-de-Reuil (27108) pour des prestations d'entretien et de maintenance du matériel de fermeture « coupe-feu » des parkings municipaux pour un montant annuel estimé à 48 000 € HT au maximum.

N° 10-113 du 26 mars 2010 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit à la déchetterie de Champigny-sur-Marne d'un photocopieur de marque Nashuatec antérieurement affecté au service financier.

N° 10-114 du 29 mars 2010 : PASSATION d'une convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition de deux chalets situés dans la cour du pavillon Trudelle avec l'association AMAP CHŒUR BIO sise 8 bis rue Hoche à Nogent-sur-Marne, représentée par Marie-Véronique Contat, sa présidente. L'occupation et la mise à disposition sont consenties à titre gratuit la première année.

N° 10-115 du 30 mars 2010 : PASSATION de conventions d'occupation précaire et de mise à disposition de stands et de matériels avec cinq exposants participant au marché du commerce équitable et solidaire organisé les 10 et 11 avril 2010.

N° 10-116 du 31 mars 2010 : PASSATION d'un marché relatif à des prestations de transport d'enfants handicapés ou scolarisés en classes spécialisées avec la société GROUPE M SERVICE, sise 18 rue Saint Vincent de Paul à Paris (75010). Le coût annuel du transport en taxi-VSL s'élèvera au minimum à 50 000 € et au maximum à 280 000 € TTC ; celui du transport en véhicule aménagé est estimé à 25 000 € TTC au maximum.

N° 10-117 du 1^{er} avril 2010 : PASSATION d'une convention avec l'Académie des Vins blancs, représentée par Mme Thomé, sa présidente, pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux au Carré des Coignard.

N° 10-118 du 2 avril 2010 : PASSATION d'un marché avec le groupement des sociétés HOTLINE, sise 195 rue de Bercy à Paris (75012) et FRANCE TELECOM, sise 6 place d'Alleray à Paris (75015) pour la mise en place et la maintenance d'un service d'accueil téléphonique à reconnaissance vocale. Le coût de l'acquisition du service est de 44 350 € HT (53 043 € TTC). La redevance mensuelle de maintenance-exploitation s'élève à 200 € HT (239 € TTC).

N° 10-119 du 2 avril 2010 : REDUCTION du montant du cautionnement désormais porté à 300 € concernant la régie de recettes créée pour l'encaissement du produit des vacances des personnes âgées.

N° 10-120 du 2 avril 2010 : ANNULE

N° 10-121 du 6 avril 2010 : PASSATION d'un marché de travaux pour la rénovation du poste de transformation et du TGBT du Pavillon Baltard avec la société SATELEC, sise 3 rue Henri Poincaré à Antony (92 160) pour un coût de 169 483 € HT (202 701,67 € TTC).

N° 10-122 du 6 avril 2010 : PASSATION d'un contrat avec la SARL MEDIASMART, représentée par M. Laurent Grimault, gérant, sise 45 rue Saint Sébastien à Paris (75011), relatif à la gestion de l'hébergement du site de la Ville pour un coût annuel de 3 000 € HT.

N° 10-123 du 6 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau sise place du Théâtre à Nogent-sur-Marne pour la location de la Grande Salle destinée à accueillir la chorale organisée le 31 mai 2010 par les élèves des écoles Paul Bert, Val de Beauté et Léonard de Vinci dans le cadre des 20 ans des droits de l'enfant. Le coût de la location s'élève à 690 €.

N° 10-124 du 6 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec La Scène Watteau pour la location d'une scène destinée à accueillir les 6 et 7 mai 2010 les répétitions et le spectacle de la chorale des élèves de l'école élémentaire Paul Bert, le coût de la location s'élevant à 2 069,99 €.

N° 10-125 du 6 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec La Scène Watteau pour la location de la Grande Salle destinée à accueillir le 12 juin un spectacle organisé par les élèves de l'école Guy Môquet, le coût de la location s'élevant à 2 069,99 €.

N° 10-126 du 7 avril 2010 : DESIGNATION de Maître Edouard Copper-Royer, avocat au Conseil d'Etat, exerçant 9 avenue F. Le Play à Paris (75007) pour représenter la Commune devant le Conseil d'Etat dans le cadre d'un contentieux l'opposant à un acquéreur évincé par l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis 69 rue des Héros Nogentais à Nogent.

N° 10-127 du 9 avril 2010 : PASSATION d'un avenant n°1 au marché du 30 avril 2009 - relatif à une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la création d'un poste d'avitaillement au port de plaisance - passé avec EKIUM lui confiant une mission complémentaire de réalisation d'un dossier IPCE, pour un coût de 650 € HT. (777,40 € TTC).

N° 10-128 du 9 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec le Golf du Parc du Tremblay, sis 33 avenue Jack Gourevitch à Champigny-sur-Marne pour la location du parcours pitch and putt du Golf les 11, 15 et 18 juin 2010 dans le cadre de l'organisation des « Jeux du Val de Marne », la location étant consentie pour un montant de 457,50 €.

N° 10-129 du 9 avril 2010 : APPROBATION du contrat de location à passer pour un logement de type F4 d'une superficie de 80 m², situé 34-36 Ile des Loups à Nogent-sur-Marne, moyennant le paiement d'un loyer mensuel hors charge de 362,20 €.

N° 10-130 du 14 avril 2010 : MODIFICATION du montant de l'encaisse de la régie instituée le 25 janvier 2010 auprès de la Maison des Associations pour la location des salles polyvalentes, portant celui-ci de 1 200 € à 1 828,25 €.

N° 10-131 du 12 avril 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Marne en Scène représentée par son président, M. Frédéric Dourdet, sise 89 rue Théodore Honoré à Nogent-sur-Marne, pour l'organisation de deux semaines de stage de théâtre destinés aux jeunes Nogentais, la participation de la Commune aux frais d'inscription s'élevant à 200 € par stagiaire.

N° 10-132 du 12 avril 2010 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par l'Agence Liliane Chimot, agent général AXA, sise 70 bis rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne d'un montant de 7 109,02 € en réparation du préjudice subi par la Commune le 25 décembre 2009, un candélabre situé rue Jacques Kablé ayant été détérioré.

N° 10-133 du 13 avril 2010 : PASSATION d'un avenant n°5 prorogeant d'une durée de 7 mois la convention de mise à disposition consentie à l'association Théâtre à Ciel Ouvert s'agissant des locaux sis 10 route de Stalingrad à Nogent-sur-Marne.

N° 10-134 du 13 avril 2010 : COMPLEMENT de l'article 1^{er} de l'arrêté 09-384 précisant que la formule de garantie retenue par la Ville pour le contrat Dommages aux biens inclut la variante « Expositions ».

N° 10-135 du 13 avril 2010 : PASSATION d'un contrat de concession de fréquence d'émetteurs/récepteurs pour le service de la Police Municipale avec la société DESMAREZ, sise 81 rue Robert Néret à Carlepont (60170) au montant annuel de 3 556,23 € HT (4 253,25 € TTC).

N° 10-136 du 13 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la société ALPES TOUR RESERVATIONS sise 43 rue Jean Jaurès à Montélimar (26 200) pour l'organisation d'un séjour destiné aux enfants des classes de CE2 de l'école primaire Val de Beauté du 5 au 7 mai 2010, la participation de la Commune s'élevant à 3 040 € TTC.

N° 10-137 du 14 avril 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association l'Encou, représentée par son président M. Merchadier, sise Ile des Loups à Nogent-sur-Marne, pour l'organisation d'un stage « découverte de l'aviron », le montant de la prestation s'élevant à 100 €.

N° 10-138 du 15 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant le paiement de 40 € avec La Rûche aux deux amis, représentée par M. Rudloff, apiculteur, sise 1 rue Drugeon à Château-Thierry pour sa participation au marché médiéval.

N° 10-139 du 15 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 8 mètres linéaires moyennant le paiement de 80 € avec Archer.co, sise 26 avenue du Tramway au Plessis-Trévisé (94420) pour sa participation au marché médiéval.

N° 10-140 du 15 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant le paiement de 40 € avec la société Languedoc Distribution sise 30 rue des Chasseurs à Villiers-sur-Marne (94350) pour sa participation au marché médiéval.

N° 10-141 du 15 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant le paiement de 40 € avec la société Artisans d'ailleurs, sise 370 rue de la Ferme, 77350 Le Mée-sur-Seine pour sa participation au marché médiéval.

N° 10-142 du 15 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 3 mètres linéaires moyennant 40 € avec la société Nord Domicile, sise 42 rue Gabriel Péri à Hénin-Beaumont (62110) pour sa participation au marché médiéval.

N° 10-143 du 15 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 3 mètres linéaires moyennant le paiement de 40 € avec Mme Camille Goguillon, artisan domicilié 2 rue de la Maissonette à Continvovir (37340) pour sa participation au marché médiéval.

N° 10-144 du 15 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 6 mètres linéaires moyennant le paiement de 60 € avec l'association Pinceaux en délire, domiciliée 8 rue Rosa Bonheur à Wasquehal pour sa participation au marché médiéval.

N° 10-145 du 15 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 3 mètres linéaires moyennant le versement de 40 € avec Le Château d'Orthézia, sis 9 rue Feutrier à Paris (75018) pour sa participation au marché médiéval.

N° 10-146 du 15 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant le versement de 40 € avec de l'Echoppe Médiévale, sise 10 rue Friant à Paris (75014) pour sa participation au marché médiéval.

N° 10-147 du 15 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant le paiement de 40 € avec la Sarl Armédia, sise 8 chemin des Chalettes à Morez (39400) pour sa participation au marché médiéval.

N° 10-148 du 15 avril 2010 : PASSATION d'un contrat avec le Théâtre à Ciel Ouvert, représenté par M. Alain Chargelegue, son président, pour l'organisation d'animations dans le cadre de la Nuit des Musées 2010 sur le thème de l'eau, moyennant un prix de 2 110 €.

N° 10-149 du 15 avril 2010 : ANNULE

N° 10-150 du 15 avril 2010 : PASSATION d'un marché relatif à la fourniture et à la mise en place de poteries et à la création d'assises drainantes avec la société PRO URBA, sise 174 avenue du Mal de Lattre de Tassigny à Fontenay-sous-Bois (94120) arrêté au montant de 41 727,36 € HT (49 905,92 € TTC).

N°10-151 du 16 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 6 mètres linéaires moyennant le paiement de 30 € avec la Sarl Rêv'Tropic, domiciliée 17 avenue du Maréchal Foch à Chelles (77500) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-152 du 16 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 6 mètres linéaires moyennant le paiement de 30 € avec M. Antonio Matias Pereira, artisan fleuriste, domicilié 1 allée Saint-Martin à Mandres-lès-Roses (94520) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N°10-153 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 10 mètres linéaires moyennant le paiement de 40 € avec la société Nature Boutique, sise 65 rue des Déportés à Montargis (45200) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N°10-154 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 6 mètres linéaires moyennant le paiement de 30 € avec la société Gwaflor Exotique, sise 9 allée du bataillon Hildevert à Noisy-le-Grand (93160) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-155 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 5 mètres linéaires moyennant le paiement de 30 € avec la société Nature et Décoration, domiciliée 16 rue des Ecoles à Samoisi-sur-Seine (77920) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-156 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant le paiement de 20 € avec la société Esprit tranquille dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-157 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 6 mètres linéaires moyennant le paiement de 30 € avec la société Despain,

domiciliée 2 rue du Lieutenant Ohresser à Nogent-sur-Marne dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-158 du 19 avril 2010 : CESSION d'une camionnette Piaggio à la Commune d'Aspremont (05140) pour un montant de 100 €.

N° 10-159 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 10 mètres linéaires moyennant le paiement de 40 € avec M. Bernard Debordeaux, artisan, domicilié Parc de la Mare aux Biches à Condé-sur-Vesgres (78113) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-160 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 6 mètres linéaires moyennant le paiement de 30 € avec les établissements Chaillou – La Girouette blennoise domiciliés 18 rue de la Plaine, les basses loges, à Blennes (77940) dans le cadre de leur participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-161 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant le paiement de 20 € avec la société Epicetoo, sise 2 rue Galliéni à Brou-sur-Chantereine (77177) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-162 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 6 mètres linéaires moyennant le paiement de 30 € avec la Miellerie du Gâtinais, sise 4 rue Jean Cocteau à Milly-la-Forêt (91490) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-163 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant 20 € avec la société Missacapri, domiciliée La Marquette à Jouy (89150) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-164 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 6 mètres linéaires moyennant le paiement de 30 € avec Mme Mireille Noue, artiste, dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-165 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 3 mètres linéaires moyennant le paiement de 20 € avec Mme Fabienne Maruani, artisan, dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-166 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant un montant de 20 € avec L'atelier de Soizic, domicilié 29 rue Saint-André à Cahaignes (27420) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-167 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant un montant de 20 € avec la société Matières et nuances, domiciliée 40 rue des deux calvaires à Etouville (76190) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-168 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant un montant de 20 € avec Mme Fabienne Gasselín, artisan, dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-169 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 5 mètres linéaires à titre gracieux avec l'association Le Mieux Être, domiciliée 98 avenue du Gal de Gaulle – Le Perreux-sur-Marne, dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflöre.

N° 10-170 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 3 mètres linéaires moyennant 30 € avec l'entreprise Au fil des saisons, sise 55 avenue Georges Clémenceau à Neuilly-Plaisance (93360) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-171 du 19 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant 30 € avec la société Mister Patates, sise 8 rue des Tailandiers à Paris (75011) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-172 du 14 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Elément Terre, sise 10 route Phialex – Poudure à Aydat (63970), actant de la participation financière de la Ville à hauteur de 7 105 € pour le séjour des enfants des classes de CM1 de l'école Léonard de Vinci du 17 au 21 mai 2010.

N° 10-173 du 14 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association A.G.C.V. Multiloisirs, sise 323 Rocade Nord à Apt (84400) actant de la participation financière de la Ville d'un montant de 4 200 € pour le séjour des enfants de l'école primaire Val de Beauté du 17 au 21 mai 2010.

N° 10-174 du 20 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace à titre gratuit avec la L.P.O., domiciliée 62 rue Barque à Paris (75015) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-175 du 20 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace à titre gratuit avec la fondation Brigitte Bardot, sise 28 rue Vineuse à Paris (75116) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-176 du 19 avril 2010 : PASSATION du contrat de vente d'animation conclu avec la société Production Nérolia, représentée par M. Sami Turki, son responsable, pour l'organisation d'ateliers de distillation de lavande / parfum des arbres dans le cadre de la manifestation Animaflore, moyennant un coût de 720 € TTC.

N° 10-177 du 20 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace à titre gratuit avec la société « Promenons nous dans les Bois », domiciliée 116 avenue Pierre Brossolette 94170 Le Perreux-sur-Marne dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-178 du 20 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace à titre gratuit avec l'association Free, sise 34 rue de Voigny à Jouy-sur-Morin (77320) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-179 du 20 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace à titre gratuit avec la SPA, sise 39 boulevard Berthier à Paris (75017) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-180 du 20 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace à titre gratuit avec Le Refuge de Filémon, domicilié Blanche-Route d'Allonville à Amiens (80000) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-181 du 20 avril 2010 : PASSATION d'un contrat de vente d'animation avec la Compagnie Turbul, sise 84 quai de Loire à Paris (75019), représentée par M. Eduardo Gervais Azevedo, son responsable, pour l'organisation de l'animation « les épouvantails, parade sur échasses et comédiens » dans le cadre de la manifestation Animaflore, moyennant un coût de 1 962,30 €.

N° 10-182 du 20 avril 2010 : PASSATION d'une convention avec MM. Hagège et Gaillourdet, vétérinaires établis 2 rue Eugène Galbrun et 1 route de Stalingrad à Nogent-sur-Marne relative d'une part, à la mise à disposition à titre gratuit d'un espace

dans le cadre de leur participation à la manifestation Animaflore et d'autre part, à leur indemnisation pour l'inspection vétérinaire des animaux présents.

N° 10-183 du 20 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 6 mètres linéaires moyennant le paiement de 30 € avec l'Eurl La Vie en vert, domiciliée 194 route de Rambouillet à Saint-Hilarion (78125) dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-184 du 21 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau – Pavillon Baltard relative à la location de la Grande Salle le 5 mai 2010 pour l'organisation du festival académique UNSS de danse, moyennant un montant de 690 €.

N° 10-185 du 22 avril 2010 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne d'un groupe haute pression antérieurement affecté à la Régie Nettoyage Spécifique.

N° 10-186 du 21 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec le Parc Interdépartemental des Sports et de Loisirs « Le Tremblay », sis 11 boulevard des Alliés à Champigny-sur-Marne relative à la mise à disposition de la Ville d'un terrain de football pour l'organisation de l'activité football des centres de loisirs élémentaires. La mise à disposition est consentie pour l'année 2009-2010 moyennant un tarif de location de 401,70 €.

N° 10-187 du 22 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association AD PEP94, sise 8 allée du 8 mai 1945 à Alfortville(94140) actant du soutien financier de la Ville d'un montant de 5 798 € au séjour des élèves de CM1 de l'école Paul Bert du 7 au 9 juin 2010.

N° 10-188 du 22 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec le Club Langues et Civilisation, sis rue de la Comtesse Cécile à Rodez (12000) actant du soutien financier d'un montant de 3 025 € apporté par la Ville pour le séjour des élèves de l'école primaire Val de Beauté en Grande-Bretagne du 14 au 17 juin 2010.

N° 10-189 du 22 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec le Club Langues et Civilisation, sis rue de la Comtesse Cécile à Rodez (12000) actant du soutien financier d'un montant de 7 800 € apporté par la Ville pour le séjour des élèves de l'école primaire Léonard de Vinci en Grande-Bretagne du 7 au 11 juin 2010.

N° 10-190 du 22 avril 2010 : APPROBATION de l'indemnisation complémentaire proposée par la compagnie AXA France IARD d'un montant de 21 173,17 € suite aux travaux réalisés après sinistre en réparation du préjudice subi par la Ville le 27 mars 2007 suite à l'incendie du local situé 1 rue Ancellet à Nogent

N° 10-191 du 22 avril 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Archisucré représentée par Mme Claire Joly pour l'animation de l'atelier « fabrication de maquettes en sucre » à la Maison des Jeunes et de la Culture dans le cadre de la manifestation Art en Famille pour un montant de 140 €.

N° 10-192 du 26 avril 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 8 mètres linéaires moyennant le paiement de 20 € avec Mme Sophie Mayer dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore.

N° 10-193 du 26 avril 2010 : PASSATION d'une convention avec la société LA FLORANGERIE, représentée par Mme Isabelle Roussel, présidente, sise 1 avenue du Général de Gaulle à Saint-Mandé (94160) pour la mise à disposition d'un espace de 8 mètres linéaires, moyennant le paiement de 40 €, dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflore

N° 10-194 du 29 avril 2010 : PASSATION d'une convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain d'environ 115 m² situé dans le jardin du pavillon Trudelle avec l'association Bien Vivre à Nogent-sur-Marne, représentée par M. Michel Fourré, son président, sise 25 rue de l'Armistice à Nogent, pour l'exploitation d'un rûcher.

N° 10-195 du 28 avril 2010 : SUPPRESSION de l'encaissement du produit de la vente des chéquières loisirs autorisé lors de la création de la régie instituée le 29 mars 2005.

N° 10-196 du 28 avril 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec le Golf du Parc du Tremblay sis 33 rue Jack Gourevitch à Champigny-sur-Marne relative à la location de l'atelier et du parcours pitch and putt du Golf dans le cadre de l'organisation de stages d'initiation, moyennant un coût de 243,98 €.

N° 10-197 du 29 avril 2010 : ACQUISITION par voie de préemption de biens situés 40 rue Marceau à Nogent-sur-Marne, d'une superficie de 289 m², au prix de 605 000 €.

N° 10-198 du 29 avril 2010 : PASSATION d'un avenant n°11 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire conclue le 18 avril 2003 pour la location d'un logement d'urgence situé 10 bis avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne.

N° 10-199 du 30 avril 2009 : PASSATION d'un avenant n°7 prorogeant d'une durée d'un an la convention d'occupation précaire conclue le 2 novembre 2004 pour la location d'un logement d'urgence situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 10-200 du 30 avril 2010 : PASSATION d'un avenant n°7 prorogeant d'une durée d'un an la convention d'occupation précaire conclue le 4 novembre 2004 pour la location d'un logement d'urgence situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 10-201 du 30 avril 2010 : PASSATION d'un avenant n°5 prorogeant d'une durée d'un an la convention d'occupation précaire conclue le 26 octobre 2007 pour la location d'un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

Dernier article :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signé après lecture,

**Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué**